



## Conseil communal

### Rapport de la commission des finances sur le préavis municipal n° 18/2017 : Budget 2018

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Afin d'examiner ce projet de budget, notre commission s'est réunie tout d'abord avec la Municipalité en date des 14 et 21 novembre 2017, puis en commission le 27 novembre 2017.

La commission tient à remercier les membres de la Municipalité de leur disponibilité et de la clarté de leurs réponses. Elle la remercie également, tout comme son personnel administratif, pour la qualité de la préparation de ce budget. Ses remerciements vont en particulier à la Boursière pour l'ensemble des documents remis à la commission des finances ainsi que pour ses explications claires et exhaustives. En effet, comme dans le passé, la disponibilité des documents produits et la qualité des informations fournies ont grandement facilité le travail de la commission des finances.

#### 1. Remarques préliminaires

##### 1.1. Qualité globale du budget

Le préavis relatif au budget 2018 soumis au Conseil communal par la Municipalité contient des commentaires nombreux et explicites dans le corps même du budget et dans les documents annexes remis. Ceci a pour conséquence que, comme ces dernières années, le présent rapport ne comporte pas d'informations complémentaires à celles données par la Municipalité, en particulier sur les différentes rubriques du budget.

Le budget 2018 s'inscrit dans la continuité du budget 2017. L'augmentation des charges (+6.45%) est compensée en grande partie par une hausse des recettes (+6.18%).

##### 1.2. Méthodologie d'analyse du budget 2018 par la commission des finances

En l'examinant, la commission des finances a choisi de porter son regard en premier lieu sur les fondamentaux et hypothèses retenues par la Municipalité pour l'élaboration de ce projet de budget 2018. En effet, la possibilité de pouvoir atteindre les estimations du budget quant aux revenus et l'évolution probable des charges auxquelles la commune doit se soumettre sont d'autant plus réalistes que les fondamentaux sur lesquels reposent les réflexions de la Municipalité sont eux aussi réalistes.

La commission des finances a ainsi à nouveau échangé avec la Municipalité à propos des aspects suivants : démographie, évolution des revenus de la population et des rentrées fiscales.

#### 2. Démographie de la commune – prévisions jusqu'en 2022

La progression de la population devrait se poursuivre de manière très mesurée au cours des cinq prochaines années.

Selon les prévisions actualisées, la population de la commune pourrait être de 2'675 habitants à fin 2018 et atteindre 2'878 habitants en 2022 (+7.6%). Les prévisions passées, qui voyaient la population dépasser les 3'000 habitants dans un bref délai, ne seront pas atteintes.

La commission des finances estime les nouvelles prévisions démographiques plutôt fiables même si la réalité s'avère souvent inférieure aux prévisions démographiques. Il est par contre bien entendu impossible d'anticiper les effets potentiels de décisions politiques prises à d'autres niveaux - tel que par exemple la mise en œuvre de la LAT - ou de mesurer l'impact que pourraient avoir des changements conjoncturels importants.

### 3. Evolution globale des charges et des revenus pour le budget 2018

L'ensemble des charges augmentent globalement de 6.45% après une hausse de 4.0% en 2017.

Les revenus globaux augmentent également de 6.18% après une hausse prévue de 4.0% en 2017. Alors que le taux d'imposition ne sera pas modifié, la Municipalité table sur une augmentation des recettes fiscales en général de 11.56% par rapport au budget 2017. En particulier, la Municipalité estime à 13.48% la hausse des recettes pour les impôts des personnes physiques. Elle se fonde sur les revenus de l'impôt constatés en 2016 et supposés pour 2017. De fait, elle anticipe que la capacité contributive de nos habitants sera en hausse par rapport aux dernières années. Le budget 2018 prévoit une augmentation de CHF 458'000 d'impôt sur le revenu des personnes physiques par rapport aux comptes 2016. La commission des finances ne partage pas l'optimisme de la Municipalité quant à l'augmentation des rentrées fiscales. Elle aurait privilégié une approche plus conservatrice.

En d'autres termes, les prévisions de la Municipalité se fondent sur l'idée que les nouveaux habitants représentent des rentrées fiscales moyennes légèrement supérieures à celles de la population déjà installée dans notre commune. Il conviendra de rester prudent à l'avenir et donc d'évaluer si cet état de fait perdure.

### 4. Evolution des charges et des recettes courantes

L'enjeu principal pour le Conseil communal est de disposer d'une représentation réaliste de la situation financière de la commune en général et des enjeux spécifiques liés au budget 2018 présenté.

#### Définitions - pour rappel

*Dépenses courantes (DC) = Autorités et personnel (30) + Biens, services, marchandises (31) + Intérêts passifs (32) + Amortissements du patrimoine financier (330) + Remboursements, participations et subventions (35) + Aides et subventions (36).*

De fait, pour notre commune, les dépenses courantes comprennent l'ensemble du budget sauf les amortissements du patrimoine administratif (331), les attributions sur les fonds de réserves (38) et les imputations internes (39).

*Recettes courantes (RC) = Impôts (40) + Patentes et concessions (41) + Revenus du patrimoine (42) + Taxes, émoluments, produits de ventes (43) + Parts à des recettes fédérales ou cantonales (44) + Participations et remboursements (45) + Autres participations et subventions (46).*

De fait, pour notre commune, les recettes courantes comprennent l'ensemble du budget sauf les prélèvements sur les fonds de réserves (48) et les imputations internes (49).

### 5. Evolution de l'auto-financement

La marge d'auto-financement reste faible et tend même à diminuer si l'on compare les chiffres des budgets 2016, 2017 et 2018. Cette situation est problématique, notamment au vu des efforts importants auxquels il faudra encore consentir durant les prochaines années en termes d'investissements (égouts/eaux). En effet, le budget des investissements prévoit une moyenne de CHF 1.85m au cours des cinq prochaines années. Une marge d'autofinancement inférieure au montant des investissements signifie le recours à l'emprunt pour leur financement. La faible marge d'autofinancement prévue pour 2018 est notamment due à l'absence d'attribution - voir au prélèvement - à la provision « eaux / égouts ». En d'autres termes, les revenus de ces postes - qui doivent s'autofinancer - ne suffisent plus à couvrir les charges. A terme, cela signifie une augmentation du prix de l'eau et des taxes d'épuration et d'entretien des collecteurs.

	Budget 2016	Comptes 2016	Budget 2017	Budget 2018
Auto-financement	1 516 126	2 049 626	1 358 276	848 784

## 6. Structure du budget

### 6.1 Répartition des charges par nature

On peut considérer que seules les charges des groupes 30 et 31 sont modulables ou flexibles et ceci seulement de façon partielle. Ces deux groupes représentent ensemble un petit tiers du budget et augmentent en 2018 globalement d'environ CHF 400'000,-, soit 7.8%. Ce sont essentiellement les frais de personnel et les honoraires et prestations de services (301/318) qui augmentent.

La baisse des intérêts passifs est liée à celle du taux d'intérêt moyen calculé sur l'ensemble des emprunts. Sans cette baisse, l'augmentation des charges auraient été bien plus conséquente.

La répartition des charges par nature, en comparaison avec le budget de l'année 2017, est la suivante :

	Budget 2018		Budget 2017		Différence	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
30 Autorités & personnel	2 363 094	13.41 %	2 174 755	13.14 %	188 339	8.66 %
31 Biens, services	3 331 545	18.91 %	3 106 928	18.77 %	224 617	7.23 %
32 Intérêts passifs	246 670	1.40 %	336 430	2.03 %	-89 760	-26.68 %
33 Amortissements	1 122 763	6.37 %	1 110 204	6.71 %	12 559	1.13 %
35 Participations	8 847 995	50.22 %	7 856 076	47.47 %	991 919	12.63 %
36 Subventions	843 300	4.79 %	805 315	4.87 %	37 985	4.72 %
38 Financements spéciaux	142 878	0.81 %	540 468	3.26 %	-397 591	-73.56 %
39 Imputations internes	719 659	4.09 %	620 481	3.75 %	99 178	15.98 %
Total des charges	17 617 904	100 %	16 550 657	100 %	1 067 247	6.45 %

## 6.2 Répartition des revenus par nature

La répartition des revenus par nature, en comparaison avec le budget de l'année 2017, est la suivante :

	Budget 2018		Budget 2017		Différence	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
40 Impôts	11 153 500	64.12 %	9 998 000	61.0 %	1 155 500	11.56 %
41 Patentes, concessions	86 600	0.50 %	95 600	0.6 %	-9 000	-9.41 %
42 Patrimoine	1 382 188	7.95 %	1 399 081	8.5 %	-16 893	-1.21 %
43 Taxes, émoluments	2 396 045	13.76 %	2 567 984	15.7 %	-171 939	-6.70 %
44 Part recettes canton	322 300	1.85 %	348 100	2.1 %	-25 800	-7.41 %
45 Remb. collectivités	1 082 045	6.22 %	1 221 515	7.5 %	-139 470	-11.42 %
46 Autres participations	118 710	0.69 %	67 500	0.4 %	-51 210	75.87 %
48 Financements spéciaux	134 755	0.77 %	65 396	0.4 %	69 359	106.06 %
49 Imputations internes	719 659	4.14 %	620 481	3.8 %	99 178	15.98 %
<b>Total des revenus</b>	<b>17 395 802</b>	<b>100 %</b>	<b>16 383 657</b>	<b>100 %</b>	<b>1 012 145</b>	<b>6.18%</b>

La remarque en page 3 portant sur la flexibilité très relative du budget en matière de charges est encore plus justifiée relativement aux revenus. Seule une modification du taux d'imposition permettrait à la Municipalité, avec l'accord du Conseil communal, de modifier notablement les revenus de la commune.

Il convient toutefois de noter l'augmentation de la part relative des impôts en hausse de 61.0% à 64.12% entre 2017 et 2018 alors que les taxes et émoluments passent de 15.7% à 13.8%.

## 7. Analyse des revenus

N° rubrique	Nature des taxes	Comptes 2015	Comptes 2016	Budget 2017	Budget 2018	Ecart budget 2017 – 2018
42-43	Taxes permis de construire	114 163	95 410	70 000	150 000	80 000
46.4341.00	Taxes introduction égouts	150 254	104 569	198 550	100 350	-98 200
81.4341.00	Taxes introduction eau	292 721	195 643	397 100	200 700	-196 400
<b>Total</b>		<b>557 138</b>	<b>395 622</b>	<b>665 650</b>	<b>451 050</b>	<b>-214 600</b>

Comme l'indique le tableau précédent, une part non négligeable des revenus de la commune est liée à des taxes. Ces taxes, qui atteignaient le million en 2013 encore, ont diminué de moitié depuis, mais tendent à se stabiliser. Elles devraient encore baisser selon la Municipalité en 2018. Cette estimation est fondée sur l'inventaire des constructions en cours.

Globalement, outre les taxes, la hausse des revenus repose exclusivement sur les impôts des personnes physiques.

## 8. Répartition des charges et revenus par dicastère

La Municipalité a fourni de nombreux commentaires dans son préavis et nous l'en remercions. La commission des finances ne pense pas utile d'en rajouter.

La commission des finances tient cependant à relever que les dépenses dites thématiques, telle la forêt par exemple, représentent cette année encore une source de charges nettes importante pour la commune mais que ces charges sont partiellement compensées par leur effet positif sur la péréquation.

## 9. Perspectives pour les budgets futurs

La commission des finances renouvelle volontiers ses appels à la vigilance et recommande de veiller au maintien des charges des postes 301 et 318. La commission comprend que l'augmentation de la population génère du travail supplémentaire qui ne peut être totalement absorbé par le personnel actuel. Une augmentation de la charge de travail ou du personnel semble inéluctable. Il convient donc, pour équilibrer les comptes tant que se faire se peut, d'augmenter les recettes ou de trouver de nouvelles sources de financement (les taux d'intérêts ne seront pas perpétuellement au niveau actuel et ne pourront à terme pas compenser une augmentation de charges).

La faible marge d'autofinancement potentiellement dégagée conduira très probablement à devoir accroître encore l'endettement de la commune pour financer les nouveaux investissements nécessaires (notamment les infrastructures liées au réseau des eaux et des égouts).

## 10. Amendement proposé par la commission des finances

Aucun.

## 11. Conclusions de la commission

Considérant que :

- a. l'évolution des charges telles que prévues par le budget est acceptable pour la part qui est maîtrisée ;
- b. l'affectation des ressources paraît adéquate en regard des charges connues et aux besoins de notre commune ;
- c. les revenus semblent estimés de façon optimiste.

la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le budget tel que présenté par la Municipalité avec des charges pour CHF 17'617'904.14, des revenus pour CHF 17'395'801.81 et un excédent de charges de CHF 222'102,33.

Arzier, le 27 novembre 2017

Pour la Commission des finances :

Christian BRUGGER

Didier HERMANN,

Vincent GRANDJEAN

Méliné VINCENT

Jean-Marie WEYER

Rapporteur